

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

MADAME FABIENNE LE MOAL  
SYNDICAT UGICT - CGT

Notre référence : DRH EN/NTL/2019.05.01  
Objet : réponse au courrier UGICT-CGT du 30 avril 2019

Le 2 mai 2019

Madame,

Je souhaite réagir à votre courrier envoyé le 30 avril et publié sur votre site internet dont le lien a été diffusé aux agents. Non seulement, vous tenez des propos inacceptables à l'encontre du service Planification et Études Urbaines de la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat, mais en outre, vous prétendez ou laissez penser que vous agissez au nom du CHSCT. Or, ceci est absolument faux et peut être assimilé à un détournement de fonctionnement de l'instance paritaire.

Le contenu public mensonger et attentatoire de votre courrier porte atteinte au respect de ses agents et au fonctionnement du service.

Je rappelle que la collectivité est attachée au dialogue social afin d'améliorer collectivement les conditions de travail des agents.

Il appartient à chaque organisation et délégué syndical de prendre ses responsabilités pour faire vivre ce dialogue dignement et de manière respectueuse des règles de fonctionnement des instances.

Dans la mesure où je ne saurais tolérer votre comportement abusif et irrespectueux à l'égard des agents du service visé, je vous demande de retirer cet affichage dans les plus brefs délais.

À défaut, je me réserve la possibilité d'engager une procédure disciplinaire à votre encontre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Johan THEURET

  
Directeur Général Adjoint  
Au Pôle Ressources